

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 18 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme DEBROAS	à	Mme CURCIO
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme PASTINI, M. RUAAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 18 Janvier 2010

Délibération N°2010 / 7

Programme 2010 des séjours organisés pour les adolescents.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le **Service Jeunesse** est un des outils dont la municipalité a souhaité se doter en 2002 afin de mettre en œuvre et développer une politique volontariste en direction de la jeunesse ajaccienne.

Il a pour mission de :

- * développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs et culturels,
- * élaborer, organiser et mettre en œuvre un projet global de développement de l'animation et des loisirs sur le territoire de la commune d'Ajaccio s'adressant à un public jeune de 3 à 18 ans.

Bon nombre de ces actions sont inscrites au Contrat Enfance Jeunesse. L'évaluation de ce Contrat, effectuée en 2004 a laissé apparaître une carence de l'offre de loisirs à destination des adolescents, notamment dans les domaines du nautique, des activités de pleine nature, du multimédia et de l'audiovisuel.

Le service a ainsi proposé plusieurs actions telles que

- atelier Vidéo
- Espaces Multi Média, etc..

Mais au-delà du seul registre des activités, la ville doit, à l'égard des jeunes adolescents, favoriser un contexte d'**accompagnement vers l'autonomie** et du mieux **vivre ensemble**.

C'est pourquoi, en 2009, fort de son expérience, il a proposé **7 séjours** : en Corse, Sardaigne et au cœur de différentes régions françaises.

Février : Asco	Pâques : Sardaigne	Juillet : GR 20 et Zonza
Août : Périgord et Bourgogne		Toussaint : Normandie

Ces séjours ont systématiquement fait l'objet d'un compte rendu en images (photos et/ou vidéo) **réalisés par les adolescents** et font l'objet d'une **évaluation « qualitative »** auprès des jeunes comme des parents.

Ainsi, pour l'année 2009, 87 adolescents ont bénéficié de ces séjours. Le retour d'expérience est excellent ; à la fois sur le plaisir de vivre une expérience en communauté, de découvrir ou de profiter de l'environnement corse comme sur le fait de pouvoir quitter la corse et aller à la découverte d'autres régions

Pour l'année 2010, il est proposé de développer un programme complet de 10 séjours avec hébergement, couvrant l'ensemble des périodes de vacances.

Ce programme est conçu afin de répondre aux différents principes du Projet Educatif des CLSH c'est-à-dire :

- Favoriser l'ouverture d'esprit et de découverte ainsi que l'ouverture sur le monde
- Permettre aux jeunes ajacciens de s'approprier la mémoire collective corse afin de se construire un ensemble de repères identitaires

C'est pourquoi, ce programme décline sur 2 thématiques :

- **une thématique patrimoniale** : le patrimoine et traditions d'ici et d'ailleurs (notamment les séjours 3, 5, 6, 7, 9 et 10)

- **une thématique « Oxygène »** : la pratique sportive et la découverte de milieux naturels d'exceptions (notamment les séjours 1, 2, 3, 4, 8)

Séjours pour les adolescents : 10 séjours pour les jeunes de 11 à 17 ans sont prévus de février à octobre 2010

1) Séjour Ski Valdeblore (Alpes Maritimes) du 20 au 26 Février 2010 pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme « Trouve ton équilibre au rythme des descentes à ski ».

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 77 euros à 273 euros

2) Corse : Séjour Montagne hivernale à Asco du 1er au 5 Mars 2010 pour 16 jeunes de 14 à 17 ans avec au programme « Trouve ton équilibre au rythme de la montagne corse »

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 45 euros à 160 euros

3) Séjour à Lacanau (Gironde) du 24 Avril au 4 Mai 2010 pour 20 jeunes de 14 à 17 ans avec au programme la découverte de la Gironde, du Pays Basque avec surf, pelote basque, char à voile, visite des Landes ... Un séjour itinérant avec la visite de lieux atypiques

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 121 euros à 429 euros

4) Corse : Le GR 20 entre Copains du 5 au 9 juillet 2010. pour 16 jeunes de 14 à 17 ans avec au programme un périple à travers nos montagnes, oxygène à volonté

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 45 euros à 160 euros

5) Corse : Patrimoine du 12 au 16 juillet 2010. pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme : la découverte de la vie des bergers en estive, initiation vannerie, poterie traditionnelle, connaissance des savoirs faire, coutellerie, soierie

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 45 euros à 160 euros

6) Séjour à Fronton du 19 au 28 juillet 2010. pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme la découverte de la région de la Haute Garonne

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 110 euros à 390 euros

7) Corse : Patrimoine du 2 au 6 août 2010. pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme la découverte de la vie des bergers en estive, initiation vannerie, poterie traditionnelle, connaissance des savoirs faire, coutellerie, soierie

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 45 euros à 160 euros

8) Corse : Séjour Multi Activités dans les montagnes Corses du 9 au 13 août 2010. pour 20 jeunes de 14 à 17 ans avec au programme « trouve ton équilibre au rythme de la montagne corse. Tu respirez la forêt et pratique VTT, escalade, canyoning, randonnée etc.... sur les conseils de professionnels.

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 45 euros à 160 euros

9) Séjour en péniche sur le Canal du Midi du 15 au 22 août 2010. pour 17 jeunes de 14 à 17 ans avec au programme une promenade le long du canal du Midi en péniche, découverte de la batellerie et de la vie en autonomie

Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,

Coût famille : de 88 euros à 312 euros

10) Séjour à Poitiers et visite des Châteaux de la Loire du 24 au 30 octobre 2010.

pour 20 jeunes de 11 à 14 ans avec au programme la découverte et la visite du Futuroscope et itinéraire le long des châteaux de la Loire
Encadrement : 3 animateurs (diplômés BAFD et BAFA) ,
Coût famille : de 77 euros à 273 euros.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes activités seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2010, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

CONSIDERANT :

* L'intérêt pour la Ville de renforcer les actions du Service Jeunesse afin de contribuer au développement harmonieux des enfants dans le but de leur permettre de réussir leur insertion dans la société future, en qualité de citoyens,

* d'impulser une politique publique forte dans le domaine de l'adolescence,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

-d'**approuver** le programme 2010 relatif aux séjours des adolescents tel qu'exposé ci-dessus,

-d'**autoriser le Maire** à :

- .* signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels, associations sportives, culturelles et toutes structures concernées, pour le fonctionnement de ce Service,
- .* solliciter les participations financières des différentes instances partenaires : Europe, Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

étant précisé que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2010, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Où l'exposé de M. François PIERI, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

* L'intérêt pour la Ville de renforcer les actions du Service Jeunesse afin de contribuer au développement harmonieux des enfants dans le but de leur permettre de réussir leur insertion dans la société future, en qualité de citoyens,

* d'impulser une politique publique forte dans le domaine de l'adolescence,

L'intérêt pour la Ville de renforcer les actions du Service Jeunesse afin de contribuer au développement harmonieux des enfants dans le but de leur permettre de réussir leur insertion dans la société future, en qualité de citoyens,

- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 15 janvier 2010

APPROUVE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme relatif aux séjours des adolescents, pour l'année 2010 tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE LE MAIRE

* à signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels, associations sportives, culturelles et toutes structures concernées, pour le fonctionnement de ce Service,

* à solliciter les participations financières des différentes instances partenaires : Europe, Etat, Collectivité Territoriale de Corse, Département de la Corse du Sud, Caisse d'Allocations Familiales et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,

étant précisé que les crédits nécessaires au fonctionnement du Service Jeunesse seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2010, section de Fonctionnement fonction 421, Chapitre 011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus
(suivent les signatures)

Pour Extrait Conforme

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI